

je vous remercie de votre courrier et je souhaiterais apporter des précisions avant la commission du 16 décembre prochain.

En effet dès le mois de janvier , j'ai fait parvenir à Madame Bisson des éléments ainsi qu'une demande de subvention , concernant l'aide aux structures émergentes , et avec quelques jours de retards , en pleine période OMICRON , une demande de subvention concernant l'action culturelle conduite à Goderville Remembering Jazz session.

Vous rapportant les propos de Madame Bisson , l'ensemble de ces demandes devaient être présentés en commission de Mars , puis repoussé en commission de Mai.

Le retour a été négatif concernant Goderville , pour motif retard , soit demande effectué après l'événement .

Concernant la structure émergente , elle m'a mentionné ne pas l'avoir présenté et m'a assuré le faire à la rentrée de septembre . A la rentrée elle m'a alors demandé de lui faire parvenir de nouveaux éléments et a fait le point sur les projets en cours , qu'elle a repris dans un mail

les projets soutenus sont le local à vocation culturelle " Au passage des champs aux arts " situé à Saint Arnoult et le projet Trans'Art, Solo Sailing Jimmy Ruggiero , projet transversal : transatlantique à la voile de la Nouvelle orléans au Havre , avec l'objectif de soutenir la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences , Ce projet transversal , produira des épisodes permettant d'évoquer les conditions, la techniques et sera illustré musicalement par des musiques issues d'une collaboration entre Jimmy Ruggiero et moi même . Un documentaire à l'issue de ce voyage sera réalisé afin de permettre un engagement auprès des établissements scolaires de diffusion et d'intervention .

Je vous invite à vous rendre sur le site <https://www.culturesjazz.com/> sur lequel vous pourrez trouver l'ensemble des éléments d'actions conduites par l'association , ainsi que les éléments financiers pour cette année déclinées de septembre 2022 à septembre 2023 .

La demande d'aide aux structures émergente était d'un montant de 1500 euros

La demande d'aide au projet Trans'Art de 2000 euros

Enfin pour le local rien n'a été défini , car Madame Bisson ne m'avait pas informé de cette aide , alors même qu'elle connaissait l'existence de la création de ce local à vocation culturelle.

Le projet a donc été transmis , espérant un retour , et une communication liée au conseil et à la prise en compte de cette action.

Pour toute information complémentaire , je me tiens à votre entière disposition.

Je vous prie d'accepter mes salutations respectueuses

Virginie Guillaumet

La présidente

06 25 27 73 92

[Texte des messages précédents masqué]

TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

15 décembre 2022 à 17:39

À : Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

Merci pour ces précisions.

En retour, je vous précise 2 éléments :

- L'aide à « l'émergence » n'est pas une aide destinée aux structures émergentes, mais aux équipes professionnelles qui favorisent l'émergence et la structuration des acteurs culturels (collectifs d'artistes, groupements d'employeurs...)
- L'aide au « local » : je ne sais pas de quelle aide vous parlez : nous avons une aide au fonctionnement des lieux culturels de création et de diffusion (par exemple : les théâtre labellisés) ; ou une aide à la construction/réhabilitation des locaux à vocation culturelle (donc aide à l'investissement dans le cadre de travaux, avec des critères très précis que vous trouverez dans le guide des aides).

Par ailleurs le projet TransArt ne correspond malheureusement à aucun de nos dispositifs.

Pour ne pas vous pénaliser, nous avons décidé de proposer un soutien pour votre programmation 2022 « Remembering jazz session » à Goderville, car il s'agit de diffusion en milieu rural, malgré le fait que l'action soit passée.

De nouveau et afin de vous faire gagner du temps, **[je vous invite à consulter le guide des aides en lignes dans lequel vous trouverez tous nos dispositifs et les critères d'éligibilité correspondants :](#)**

[Guide des aides et subventions - Département de la Seine-Maritime \(seinemaritime.fr\)](#)

Cordialement,

Jeanne Taconet

Responsable de la cellule Action Culturelle

Direction de la Culture et du Patrimoine

Département de Seine Maritime

02 35 15 69 93

De : Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

Envoyé : jeudi 15 décembre 2022 05:13

À : TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

Objet : Re: Association CULTURES JAZZ

ATTENTION : Ce courriel provient d'une adresse de messagerie extérieure au Département de la Seine-Maritime. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr. Merci de votre vigilance.

[Texte des messages précédents masqué]

Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

19 décembre 2022 à 11:18

À : TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

Madame Taconet ,

je reviens vers vous concernant les précisions à apporter , concernant le local , il s'agit de l'aide à la construction/réhabilitation des locaux à vocation culturelle (donc aide à l'investissement dans le cadre de travaux. J'ai fait part de cette demande en l'adressant au président du conseil départemental, car les boîtes mail n'étaient pas opérationnelles au moment de la clôture des demandes .

Je souhaiterais solliciter un programme cohérent en matière de soutien financier , un entretien , et des conseils. C'est la seule façon à mon sens , étant musicienne de formation , et non administrative , de coordonner , d'une part les calendriers et d'autre part de viser les aides qui pourront valoriser nos actions culturelles.

Vous remerciant par avance de votre retour , je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses

Virginie Guillaumet

la

[Texte des messages précédents masqué]

Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

22 décembre 2022 à 09:58

À : TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

Madame Taconet ,

Je me permets de revenir vers vous afin de connaître le résultat de la commission.

Vous comprenez que l'association, son nouveau bureau, ainsi que moi avons besoin de savoir afin d'effectuer notre bouclage comptable d'ici le 31 décembre et avancer sur 2023...

Notre association existe, oeuvre et mérite comme d'autre écoute et soutien des pouvoirs publics. 27 musiciens et musiciennes ont été embauchés cette année.

Notre siège est en Normandie et v restera

J'aimerais tant pouvoir transmettre à mes interlocuteurs des autres régions et américains que la Seine Maritime est à l'écoute du Jazz et de son potentiel humaniste...

Pour le moment tout est figé et ma communication sur les réseaux sociaux est dans l'attente, de ce fait...

Par avance merci

Je vous souhaite de bonnes fêtes

Bien à vous

Virginie Guillaumet.

[Texte des messages précédents masqué]

TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

22 décembre 2022 à 17:29

À : Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

Bonjour, vous avez dû recevoir une notification ? ou allez la recevoir incessamment sous peu., mais en principe une subvention de 1500€ était prévue au vote des élus.

Bonne soirée

Jeanne Taconet

Responsable de la cellule Action Culturelle

Direction de la Culture et du Patrimoine

Département de Seine Maritime

02 35 15 69 93

De : Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

Envoyé : jeudi 22 décembre 2022 09:58

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

28 mars 2023 à 16:44

À : Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>

Cc : BOUGET Célia <celia.bouget@seinemaritime.fr>, BONNET Catherine <catherine.bonnet@seinemaritime.fr>, DUCHET Anne-sophie <anne-sophie.duchet@seinemaritime.fr>

Bonjour Mme Guillaumet,

Ma collègue Célia Bouget m'a fait part de votre appel de ce jour et de vos précédents appels téléphoniques.

Lors de précédents échanges par mail, je vous avais conseillé de relire la fiche d'aide relative au dispositif d'aide aux locaux à vocation culturelle (investissement), afin de construire votre dossier conformément au dispositif. En effet à ce jour votre dossier n'est pas complet et pas éligible, pour les raisons suivantes :

- Dans votre dossier du mois de novembre, vous dites que le propriétaire a déjà engagé 40.000 euros de travaux, et que votre association a engagé 10.000 euros de travaux.

Or, notre dispositif concerne des travaux à venir et non des travaux déjà effectués.

- Si toutefois vous avez encore des projets de travaux à venir (cf devis joints à votre dossier), il manque à minima les éléments suivants :

Le plan de financement prévisionnel,

Le calendrier de réalisation des travaux,

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la structure.

A toutes fins utiles vous trouverez, à nouveau, ci-dessous, la liste des pièces à fournir :

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- décision du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention
- plan de financement prévisionnel, devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)
- plan de situation et plan technique des locaux avec indication de leur affectation,
- notice descriptive détaillée du projet culturel
- calendrier de réalisation des travaux
- encadrement professionnel qualifié prévu pour le fonctionnement de la structure.
- dépenses de fonctionnement prévisionnelles de la structure
- le cas échéant, toutes pièces permettant l'octroi des bonifications énergie et /ou insertion

Je reste à votre écoute et vous souhaite une bonne fin de journée.

Cordialement,

Jeanne Taconet

Responsable de la cellule Action Culturelle

Direction de la Culture et du Patrimoine

Département de Seine Maritime

02 35 15 69 93

De : Virginie Guillaumet [mailto:culturesjazz@gmail.com]

Envoyé : lundi 19 décembre 2022 11:19

À : TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

Objet : Re: Association CULTURES JAZZ

Madame Taconet ,

je reviens vers vous concernant les précisions à apporter , concernant le local , il s'agit de l'aide à la construction/réhabilitation des locaux à vocation culturelle (donc aide à l'investissement dans le cadre de travaux. J'ai fait part de cette demande en l'adressant au président du conseil départemental, car les boîtes mail n'étaient pas opérationnelles au moment de la clôture des demandes).

Je souhaiterais solliciter un programme cohérent en matière de soutien financier , un entretien , et des conseils.

C'est la seule façon à mon sens , étant musicienne de formation , et non administrative , de coordonner , d'une part les calendriers et d'autre part de viser les aides qui pourront valoriser nos actions culturelles.

Vous remerciant par avance de votre retour , je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

Virginie Guillaumet

[Texte des messages précédents masqué]

Virginie Guillaumet <culturesjazz@gmail.com>
À : TACONET Jeanne <jeanne.taconet@seinemaritime.fr>

28 mars 2023 à 17:14

Madame Tacounet,

Je suis bien heureuse de voir un mail précisant les conditions destinées aux locaux à vocation culturelle .

Je le rappelle atteinte de troubles du spectre autistique à Haut potentiel, il m'est nécessaire de savoir avec précision comment la volonté de notre association qui avait fait part à madame Bisson au mois de septembre de son investissement et objectif, et qui pour autant n'avait été guidée vers cette aide , a donc par elle même envoyé un dossier comportant un certain nombre d'éléments justifiant du fond : la création d'un local à vocation culturelle.

Je ne vais pas manquer de faire part de votre mail au propriétaire, afin que nous coordonions désormais la suite des travaux avec mes contraintes précises demandées. Je ai pas d'autres choix et pour être aidée dans cette tâche je vais donc solliciter le spécialiste d'Odia Normandie dédié à cette tâche.

Je vous tiens informé.

D'autre part j'ai mentionné d'autres projets et j'aurai souhaité être accompagnée sur le choix des aides qui correspondent à votre programme d'aides et de soutien.

Il me semble que chaque institution est aussi là pour orienter, guider , accompagner , des artistes, puisque c'est ma fonction première et que vous savez que pour avoir des administratifs il faut avoir des fonds qui leurs sont dédiés. Logique implacable...je dois donc être compétente en administration et écriture d'arrangements pour orchestre symphonique, avoir des compétences d'enseignante avec des propositions de programme destinés aux plus jeunes comme aux plus âgés, aux amateurs comme aux professionnels....toutes ces exigences conduisent à la rupture des artistes face à la chronophage administrative.

Résultats : la forme prime sur le fond....

Merci de votre retour en cette fin du mois de mars pour un dossier envoyé fin octobre....soit cinq mois de latence... C'est ainsi, je n'ai pas de jugement, et bien sûr je sais que vous n'en aurez pas concernant mes demandes faisant suite à un burn out cet été .

Chacun rencontre ses difficultés et si les miennes sont trop importantes je m'adresserai aux ministères concernés pour leur en faire part .

Par exemple , les problème de calendrier étant un des premiers problèmes, chronophage administrative et les objectifs culturels des territoires non concertés . Le fond et la forme.

Je reviens vers vous au plus vite...

Veuillez accepter, madame Tacounet, mes salutations respectueuses